



Municipalité de Fasset

19, rue Gendron
Fasset (Qc) J0V 1H0
Tél : (819) 423-6943 Fax : (819) 423-5388
www.village-fasset.com

Pour recevoir l'infolettre par courriel, écrivez-moi à mairie.fasset@mrcpapineau.com

Infolettre du 9 mai 2017

- Le bureau municipal et la bibliothèque seront **fermés lundi le 22 mai** à l'occasion de la fête des patriotes. La bibliothèque sera ouverte le mardi 23 mai aux heures du lundi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Donald Kemp, vendredi 28 avril 2017



Lieu des visites : Complexe Familial de la Petite-Nation Shields Berthiaume
101, rue Principale, St-André-Avellin, Qc J0V 1W0

Heures de visites: vendredi 19 mai 2017
à compter de midi

Lieu du service: Chapelle du complexe funéraire
101 rue Principale, Saint-André-Avellin, Qc J0V 1W0

Date du service : vendredi 19 mai 2017

Heure du service : à 13h00

Charité: Résidence de soins palliatifs le Monarque

M. Donald Kemp de Fasset est décédé le vendredi 28 avril 2017 à l'âge de 77 ans. Tendre époux de feu Monique Vaillant ; fils de feu William Kemp et de feu Annette Villemaire.

Il était le père bien-aimé d'Hélène (Jean-Pierre Levac), Richard (Johanne Daigneault) et Pierre (Nathalie Trudel); ainsi que le grand-père adoré de Christopher, Justin et William. Il fut prédécédé par une soeur, Hélène. Lui survivent également plusieurs cousins, cousines, neveux, nièces et ami(e)s.

La famille invite parents et amis au Complexe Funéraire Familial de la Petite-Nation Shields Berthiaume, 101, rue Principale, St-André-Avellin, Québec, (819) 983-6616, le vendredi 19 mai 2017 à compter de 12 h. Une cérémonie aura lieu en la chapelle du complexe funéraire le vendredi 19 mai 2017 à 13 h. Inhumation au cimetière St-Fidèle de Fasset.

La municipalité de Fasset offre ses sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par le deuil.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Pauline Boucher vendredi 24 mars 2017



C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de Mme Pauline Boucher de Fassett, survenu le vendredi 24 mars 2017 à l'âge de 67 ans.

Elle était l'épouse de feu Roger St-Denis ainsi que la fille de feu Jean-Paul Boucher et de Ozéline Poulin;
la tendre conjointe de Caroll Proulx;
la chère soeur de feu Roger, René, Michel (Diane);
la tante bien-aimée de Stéphane, feu Benoit, feu Daniel, Eric, Marc-André et Simon.

Lui survivent également plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, oncles, tantes, cousin(e)s, plusieurs membres de la famille St-Denis et ami(e)s.

La famille désire remercier tout le personnel et les bénévoles de la Résidence Le Monarque pour les bons soins prodigués à Pauline. Pour ceux et celles qui le désirent, des dons peuvent être faits à la Résidence Le Monarque, 532 Notre-Dame, Montebello, Québec, J0V 1L0 / www.residencelemonarque.com

Le service a eu lieu le jeudi 30 mars 2017

La municipalité de Fassett offre ses sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par le deuil.



NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTIONS POUR LE HLM.



Dorénavant, vous devez vous inscrire sur la liste de nom pour les HLM en appelant à la municipalité de Fassett au 819-423-6943.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES SINISTRÉS

- Volet 1 : Pour les locataires et propriétaires de résidences principales.
- Volet 2 : Pour des mesures préventives temporaires pour résidences principales.

Procurez-vous le formulaire de réclamation auprès :

- de votre municipalité
- du MSP au 1-888-643-2433
- du site Web du ministère à www.securitepublique.gouv.qc.ca



Méga vente de garage



Réservez votre table!

Les municipalités de Fassett et de Notre-Dame-de-Bonsecours s'unissent pour la *148 en Folie*, édition 2017 qui aura lieu les 20 et 21 mai prochains sur le terrain de l'église de Fassett, de 9h00 à 17h00 le samedi et de 9h00 à 15h00 le dimanche.

Vous avez fait le ménage de votre garage, du sous-sol ou de la salle de jeu? C'est l'occasion parfaite pour donner une deuxième vie à vos trésors. Il vous suffit de communiquer avec la secrétaire à l'hôtel de ville et de lui demander de vous réserver votre table qui vous sera prêtée gratuitement durant les deux jours. De plus, nous ferons tirer un prix de présence entre les différentes personnes qui s'improviseront vendeurs pour une fin de semaine.

Il n'en tient qu'à vous de venir vivre une fin de semaine en bonne compagnie avec de l'animation pour les enfants et les adultes.

municipalité de Fassett: 819-423-6943 ou Hélène : 819-743-3763

municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours: 819-423-5575



ACTIVITÉS DE LA 148 EN FOLIE 20-21 MAI 2017

SAMEDI ET DIMANCHE 20 ET 21 MAI;

- MÉGA VENTE DE GARAGE SOUS UN CHAPITEAU
- MUSIQUE ET ANIMATION
- ROUE DE FORTUNE
- TIRAGE DE PRIX DE PARTICIPATION
- RENCONTRES ET BONNE COMPAGNIE

SAMEDI 20 MAI;

- 13 :00 BINGO POUR ENFANTS (AVEC PRIX!)
- 15 :00 ZUMBA SUR LE PERRON DE L'ÉGLISE (TIRAGE PRIX DE PARTICIPATION!)
- (une gracieuseté de Catherine Roche, instructrice certifiée... Zumba-Piloxing 613-677-3122)
- 16 :00 DANSE EN LIGNE SUR LE PERRON DE L'ÉGLISE
- MAQUILLAGE POUR ENFANTS TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

DIMANCHE 21 MAI : -15 :00 TIRAGE D'UN PRIX POUR LES VENDEURS DE LA FIN DE SEMAINE

TOUT LES PRIX DE PARTICIPATION SONT OFFERTS PAR DES COMMANDITAIRES.

ZUMBA



Avec Catherine Roche, professeure certifiée.

Zumba fitness, zumba gold, zumba kids

POUR TOUS !

Frais d'admission de 5 \$

Gratuit pour les enfants de 16 ans et moins.

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE FASSETT

19, RUE GENDRON

LES VENDREDIS

7 avril

21 avril

12 mai

26 mai

DÈS 19 HEURES !

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

VOUS POUVEZ NOUS SUIVRE SUR



ACTION-LOISIRS FASSETT

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE (MADA)



Nous avons besoins de nos citoyens! Nous sommes à la recherche de personnes pour former un comité et mettre à jour notre PFM / MADA. Les réunions aux besoins, débuterons au mois de septembre 2017 et se terminerons au mois novembre 2018. Le but de ses rencontres est de mettre nos idées en commun pour faire évoluer notre municipalité et ainsi atteindre nos objectifs. Vous pouvez vous renseigner sur le site Internet <http://carrefourmunicipal.qc.ca>

Pour donner votre nom, contacter Cindy au 819-423-6943 ou par courriel recep.fassett@mrcpapineau.com

Pour une treizième année, le Réseau de l'Outaouais fait la promotion d'attrait culturels

(Gatineau, le 28 avril 2017) Le réseau BIBLIO de l'Outaouais est fier de vous présenter, pour une treizième année consécutive, les **cartes musées**. Un projet réalisé en association avec 27 attrait touristiques de la région de l'Outaouais et de la capitale nationale, à vocation majoritairement culturelle, et dont l'objectif est de promouvoir la culture et le patrimoine local, régional et national.

En 2016, 7 122 personnes se sont prévaluées des droits de visite avec les cartes musées disponibles dans les bibliothèques membres du Réseau BIBLIO de l'Outaouais.

Les cartes musées sont disponibles dans chacune des 46 bibliothèques membres du Réseau BIBLIO de l'Outaouais. Chacune de ces cartes, valide minimalement pour une (1) personne, peut-être empruntée pour une période de deux (2) semaines. Ces emprunts permettent aux personnes détentrices d'une carte musée de découvrir, ou de redécouvrir, gratuitement, un des sites suivants :

- Musée canadien de l'histoire
- Musée des beaux-arts du Canada
- Musée des sciences et de la technologie du Canada
(toutefois temporairement fermé pour rénovation jusqu'en 2017)
- Musée canadien de la nature
- Musée de l'aviation et de l'espace du Canada
- Musée canadien de la guerre
- Diefenbunker : Musée canadien de la guerre froide
- Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada
- Lieu historique national du Manoir Papineau
- Sentiers de ski de fond et raquette du parc de la Gatineau (saison hivernale)
- Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu
- Centre d'interprétation du cerf de Virginie
- Centre d'interprétation du Doré jaune
- Centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance
- Parc des Chutes Coulonge
- Maison culturelle Georges Bryson
- Musée des pionniers de Saint-André-Avellin
- Lieu historique de Pinhey's Point
- Lieu historique national du domaine Billings
- Maison historique Fairfields
- Moulin Watson
- Musée Bytown
- Musée-village du patrimoine de Cumberland
- Musée de Goulbourn
- Musée et société historique du canton d'Osgoode
- Muséoparc Vanier

Les cartes musées sont une initiative du Réseau BIBLIO de l'Outaouais qui a pris forme, il y a plus de treize ans, en collaboration avec divers partenaires culturels de la région de l'Outaouais et de la capitale nationale.

Pour connaître les coordonnées de l'horaire de votre bibliothèque municipale, consultez le www.reseaubibliooutaouais.qc.ca

Source : Sylvie Thibault, directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Outaouais

DISTRIBUTION D'ARBRES CULTIVÉS 2017

Pour une année de plus, pour les résidents de municipalité Fassett seulement, il y aura distribution d'arbres cultivés le vendredi 26 mai 2017 entre 13h00 et 16h00 au garage municipal.

Les types d'essences :

Pins rouges	Pins blancs
Chênes à gros fruits	Épinettes blanches
Cerisiers tardifs	Érables à sucres
Bouleaux jaunes	Chêne rouges

Les essences d'arbres seront distribuées selon les quantités disponibles auprès de la MRC de Papineau. La municipalité invite particulièrement les propriétaires riverains des lacs et des cours d'eau à réserver des arbres et planter ces arbres dans la bande de protection riveraine. La plantation d'arbres sur la bande de protection riveraine est une façon de respecter le règlement sur la renaturalisation des rives.



Pour réservations d'arbres :

Municipalité de Fassett
Cindy Turpin 819-423-6943

PERMIS DE BRÛLAGE



Toute demande de permis de brûlage doit être faite 48 heures à l'avance en contactant le directeur des incendies, Daniel Bisson, au (819) 743-1489. N'oubliez pas qu'un incendie, provoqué par vous, peut vous coûter très cher avec vos assurances. Notre directeur ira sur place pour vous donner les consignes à respecter pour minimiser les risques de propagation. Il vous émettra un permis pour une période déterminée. Ce service est gratuit actuellement.



LES LINGETTES, TAMPONS, SERVIETTES HYGIÉNIQUES, COUCHES CULOTTES... USAGÉES VONT À LA POUBELLE

Jetées dans les toilettes, les lingettes, comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompes de relèvement des eaux usées abîmées, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration...

A cause de ces lingettes que l'on croit biodégradables, c'est non seulement le branchement propre à chaque usager qui est menacé, mais également tout le système d'assainissement collectif. Malgré le fait que certaines marques de serviette sont indiquées comme biodégradables, cela n'empêche pas le fait qu'elles causent des dégâts par leur présence dans nos égouts. Elles endommagent les installations et finissent par mettre les pompes hors d'usage et peuvent avoir même des répercussions jusque dans votre demeure. Sans oublier que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture des usagers...

Également, aucun produit chimique, toxique, huiles, matières grasses ou objets solides ne doit être jeté à la toilette.

Nous vous remercions de votre collaboration !



ORDURES ET RECYCLAGE

Veillez prendre note que les ordures et le recyclage reprendrons leurs heures Estivales à partir du 2 mai 2017 et se feront à tous les mardis.

Pour les dates de déchets spéciaux, veuillez-vous référer à votre calendrier municipal.

Cette cueillette des déchets spéciaux comprend les items suivants :

- Pneus sans jante
- Matériel électronique
- Huiles
- Peintures
- Feuilles
- Branches de moins de 4 pouces
- Métal et aluminium
- Batterie d'auto (Un baril est installé à la municipalité pour les piles de maison de type AA, AAA, etc...)
- Électro ménagers
- Etc...

(La cueillette des items non -inscrits à cette liste se fera en même temps que les ordures.)

Pour faciliter notre travail et si vous ne voulez pas attendre au début du mois suivant pour disposer de ces déchets, vous pouvez venir les déposer au terrain du garage municipal. L'accès se fait par la Montée Fassett. À la clôture, il y a un cabanon où vous pouvez déposer les objets ou contenants d'huile. Même chose pour le gazon et les branches, vous verrez juste avant la clôture, il y a des tas à gauche du chemin.

Ce changement est fait dans un souci de diminution des gaz à effet de serre en effectuant la cueillette une fois par mois, sensibiliser les citoyens à collaborer à garder leur village beau et propre.

Nous devons tous collaborer si possible pour diminuer les dépenses et éviter des hausses de taxes municipales.

	 Je suis recyclable!	 Comment me récupérer?	 Je ne suis pas recyclable!
PAPIER ET CARTON	<ul style="list-style-type: none"> • Journaux, circulaires, revues; • Papiers et enveloppes, sacs de papier; • Boîtes et emballages de carton; • Bottins de téléphone; • Livres sans couverture ni reliure; • Cartons de lait et de crème, boîtes de jus sans la paille. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas ficeler les papiers; • Ne pas laisser les papiers dans un sac de plastique (ex., Publisac); • Plier et vider les boîtes de leurs emballages; • Rincer légèrement tous les contenants; • Jeter les pailles et les bouchons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Papiers et cartons souillés et cirés; • Papiers plastifiés ou métalliques; • Couches, mouchoirs et essuie-tout; • Papiers peints et autocollants; • Papiers carbone, photographies.
PLASTIC	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les contenants et couvercles de plastique qui portent les symboles : 	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer légèrement tous les contenants; • Ne pas mettre les contenants dans un sac de plastique; • Jeter les articles qui n'ont pas de symbole de recyclage; • Jeter les pailles et les bouchons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les contenants et couvercles qui portent les symboles : • Tous les sacs et pellicules de plastique; • Jouets, briquets, rasoirs jetables, toiles de piscine, tapis, boyaux d'arrosage, tuyaux de PVC et ABS, disques compacts, cartables; • Contenants de styromousse, emballages de barres tendres, ou de tablettes de chocolat, sacs de croustilles. 
MÉTAL	<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes de conserve et couvercles; • Canettes de boissons diverses; • Assiettes et papier d'aluminium; • Cintres et autres petits articles; • Tuyaux, chaudrons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer légèrement tous les contenants; • Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes mais elles seront recyclées si elles sont détachées des boîtes de conserve. 	<ul style="list-style-type: none"> • Batteries d'auto et piles; • Bonbonnes de propane, aérosols, extincteurs; • Peinture; • Outils.
VERRE	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les bouteilles; • Tous les contenants de verre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer légèrement tous les contenants; • Laisser les étiquettes; • Récupérer les couvercles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vitre (fenêtre), verres (à boire); • Tasses, miroirs, ampoules, tubes fluorescents; • Vaisselle, céramique, poterie, pyrex.

Les rives, milieu de vie et zone tampon essentielle

Pourquoi protéger les rives?

L'instauration et le maintien d'une bande riveraine végétalisée sur la rive d'un cours d'eau permet à ce milieu riche, mais fragile, de jouer son rôle capital de régulateur environnemental.

Voici ses bienfaits :

- **Filtre contre la pollution** : les végétaux filtrent les eaux de ruissellement en diminuant les nutriments, les pesticides et les sédiments, ce qui réduit la prolifération des plantes aquatiques et des cyanobactéries
- **Rempart contre l'érosion** : les racines des végétaux stabilisent et protègent le sol
- **Habitat et réservoir alimentaire** pour la faune et la flore
- **Écran solaire** contre le réchauffement de l'eau
- **Régulateur de débit** : la végétation atténue les coups d'eau
- **Protection du paysage** : conservation du patrimoine naturel et de la beauté des paysages
- **Préservation de la valeur foncière** des propriétés et de l'assiette fiscale municipale

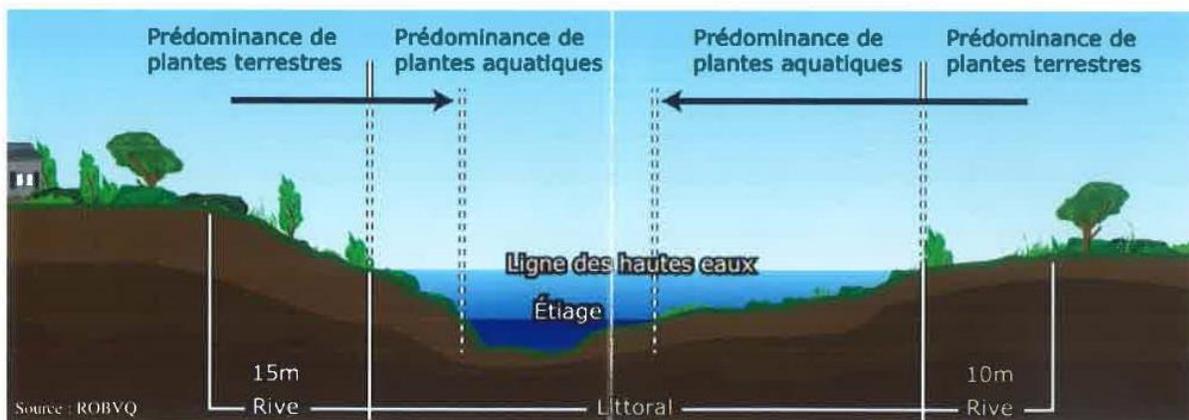
Quelques définitions :

Ligne des hautes eaux : ligne délimitant le milieu aquatique (littoral) du milieu terrestre (rive) des lacs et cours d'eau. Généralement située à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.

Littoral : Partie des lacs et des cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

Rive : bande de terre de 10 à 15 mètres bordant les lacs et cours d'eau, à partir de la ligne des hautes eaux.

Bande riveraine : couvert végétal permanent composé d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres adjacents à un cours d'eau ou à un lac.



Règlement sur les permis et certificats No. 2008-09 article 4.6.16 Demande de certificat d'autorisation relatif à toute construction, à tout ouvrage ou à tous travaux, susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral;

La demande de certificat d'autorisation relatif à ces travaux ou ouvrages doit contenir entre autre un document justifiant les travaux ou ouvrages prévus et indiquant les mesures de réhabilitation prévues sur le site. Dans les cas de travaux de stabilisation de rive prévue au moyen de végétaux, le requérant doit transmettre à la Municipalité une expertise préparée par un biologiste ou un architecte paysagiste. Dans le cas de travaux de stabilisation prévus au moyen de perrés, de gabions ou de murs de soutènement, le requérant doit transmettre à la Municipalité une expertise et des plans préparés par un ingénieur. Les autorisations requises par le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, s'il u a lieu.

Pour toutes questions veuillez communiquer avec votre service en urbanisme au 819-423-6943.

Merci de votre intérêt !